



COMITÉ SYNDICAL, du mardi 7 mars 2017

- Compte-rendu -

L'An deux mille dix-sept lundi 7 mars 2017 à vingt-heures et trente minutes, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne** s'est assemblé au siège de la Communauté de communes du canton de GAVRAY sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

GUILLE Hervé, HARDY Sylvain, GEYELIN Guy, PAISNEL Gérard, DUVAL Claude, LEJEUNE Bernard, GOUX Christian, BURNOUF Michel, LEBOUTEILLER Denis, NAVARRET Alain, LECONTE Patricia, CHARDRON Jérôme, VILLAESPESA Stéphane, CONSTANT Emile, NORGEOT Daniel, BLIN Ludovic, LEMONCHOIS Jacques, FONTENAY Gilbert, BASYN Dirk, SAINT Yves,

Absents excusés, Mesdames et Messieurs : HELAINE Gilbert, BOURSEUL Brigitte, XAVIER Adolphe,

Absents, Mesdames et Messieurs : MARTIN Marina, FOLLAIN Denis, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, DUMONT Valéry, HESLOUIN Bruno, LAURANSON Marie-Odile,

Secrétaire de séance : MM. Patricia LECONTE

Date de convocation : 17/02/2017

Pouvoirs : M. XAVIER Adolphe à BASYN Dirk

En exercice :	30
Présents :	20
Votants :	21
Pouvoirs :	1

M. le président demande la modification de l'ordre du jour car il souhaite ajouter la demande d'acompte des participations des collectivités adhérentes pour 2017

Cette modification de l'ordre du jour est accordée à l'unanimité

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2016

Rappel des points :

1. Approbation du Comité syndical du 4 juillet 2016
2. Concours du Receveur – Attribution d'indemnité
3. Pénalités de retard pour les travaux de restauration complémentaire
4. Indemnisation d'un stagiaire
5. Etude pour la restauration de la continuité écologique à l'ancien moulin de Quettreville/Sienne
6. Projet de stage « Raconter l'Histoire de la Vanne dans son territoire »
7. Questions diverses

M. Lejeune, doyen de l'assemblée prend la présidence afin de procéder aux élections du bureau et demande qui souhaite présenter sa candidature au poste de président, M. VILLAESPESA sera le seul candidat, il sera donc procédé aux élections du président

Délibération n° 2017-002

Objet : élections du bureau du S.I.A.E.S.

Suite à la réforme des collectivités, de nouveaux délégués au SIAES ont été désignés depuis le 1^{er} janvier 2017, le Comité Syndical procède à l'élection du Président, M. VILLAESPESA Stéphane fait acte de candidature,

Il est procédé à l'élection du Président, M. VILLAESPESA Stéphane est élu Pour : 20 - Blanc : 1.

M. VILLAESPESA reprend donc la présidence suite aux élections

Le Comité Syndical procède à l'élection du Vice-Président, M. LEBOUTEILLER Denis fait acte de candidature.
Il est procédé à l'élection du Vice-Président, M. LEBOUTEILLER Denis est élu Pour : 18 – Blanc : 3.

Le Comité Syndical procède à l'élection du Secrétaire, MM. LECONTE Patricia fait acte de candidature.
Il est procédé à l'élection du Secrétaire, MME LECONTE Patricia est élue à Pour : 20 – Blanc 1.

Délibération n° 2017-001

Objet : Demande d'acompte pour les participations des collectivités adhérentes

En raison d'un besoin de trésorerie urgent, je vous propose, dans l'attente du vote du budget, de demander un acompte aux collectivités adhérentes en se basant sur un montant égal au 2/3 des participations 2016.

participation des collectivités adhérentes pour l'année 2017 acompte de 2/3 des montants des participations 2016				
	Fonctionnement 2016		Total	acompte 2/3
	SIAES classique	Financement SAGE		
Coutances Mer et Bocage	43,70%	64 841,57 €	5 244,00 €	70 085,57 €
Granville Terre et Mer	13,67%	20 283,39 €	1 640,40 €	21 923,79 €
Villedieu Intercom	35,22%	52 259,04 €	4 226,40 €	56 485,44 €
Avranches Mont St Michel	0,49%	727,06 €	58,80 €	785,86 €
SIVOM St Sever	6,92%	10 267,87 €	830,40 €	11 098,27 €
		148 379 €	12 000 €	160 379 €
				106 919,29 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de demander le versement d'un acompte des participations aux collectivités adhérentes des deux tiers des participations de 2016.

Délibération n° 2017-003

Objet : Elections des commissions du S.I.A.E.S.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du SIAES, je vous propose la création de deux commissions :

- **La commission Rivières, Communication et Marché public.** Elle aura en charge la préparation des dossiers ayant un rapport direct avec la gestion des cours d'eau (entretien, plantes invasives, rongeurs, continuité écologique). Cette commission aura également en charge les dossiers autour de la Communication du SIAES. Enfin, elle sera chargée des marchés publics.

- **La commission Bassin Versant, Gestion du Personnel.** Elle aura en charge la préparation des dossiers n'ayant pas attrait directement à la gestion des cours d'eau : SAGE, Problématique Bocage/Erosion/Ruisseaulement, Zones Humides, Natura 2000... Elle sera également chargée de la gestion du personnel : recrutement, locaux, hygiène et sécurité...

Le comité syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, désigne les commissions comme suit :

- **Commission Rivières, Communication et Marché public :** Hervé Guille, Emile Constant, Jacques Lemonchois, Jérôme Chardron, Daniel Norgeot, Michel Burnouf, Yves Saint, Denis Follain, Valéry Dumont ;
- **Commission Bassin Versant, Gestion du Personnel :** Denis Lebouteiller, Gilbert Fontenay, Marie-Odile Laurenson, Ludovic Blin, Guy Geyelin, Patricia Lecomte, Dirk Basyn, Alain Navarret, Bernard Lejeune, Claude Duval.

Délibération n° 2017-004

Objet : Indemnité du président

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-12 et R. 5211-4 et étant donné le temps de présence, les déplacements et la gestion de la cellule technique qui représentent une charge financière pour le Président,

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le comité syndical accepte de verser une indemnité de fonction du président correspondant à 12,80% de l'indice terminal de la fonction publique et ce à compter du 1er janvier 2017

Délibération n° 2017-005

Objet : Concours du Receveur – Attribution d'indemnité

Selon les dispositions de l'Arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de Receveurs des communes et établissements publics communaux et considérant la demande faite par le syndicat au Receveur de la trésorerie lequel fourni des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Il convient de verser au receveur de la trésorerie de Granville, conformément à la Loi les indemnités de budget et indemnité de conseil au taux maximum autorisé suivant l'arrêté susvisé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de verser au trésorier conformément à la Loi, les indemnités de budget et indemnités de conseil au taux maximum autorisé suivant l'arrêté susvisé.

Délibération n° 2017-006

Objet : Désignation représentants du S.I.A.E.S.

Un certain nombre de délégués a été nommé pour représenter le SIAES dans différentes assemblées : Comités de Pilotage Natura 2000, Syndicat Mixte Manche Numérique, Comité Départementale d'Action Sociale de la Manche, Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs, Syndicat du SAGE.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical désigne les représentants du S.I.A.E.S. :

- **CDAS : Titulaire : M. VILLAESPESA Stéphane ; Suppléant : LEBOUTEILLER Denis.**

- **COPIL du site Natura 2000 « Littoral Ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » : Titulaire : M. VILLAESPESA Stéphane; Suppléant : M. LEBOUTEILLER Denis.**
- **COPIL du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » : Titulaire : M. VILLAESPESA Stéphane; Suppléant : M. LEMONCHOIS Jacques.**
- **Syndicat manche numérique : MM. LECOMTE Patricia**
- **Syndicat du SAGE :**
 Délégué titulaire : Stéphane Villaespesa, Délégué suppléant : Daniel Norgeot ;
 Délégué titulaire : Denis Lebouteiller, Délégué suppléant : Jacques Lemonchois ;
 Délégué titulaire : Dirk Basyn, Délégué suppléant : Guy Geyelin ;
 Délégué titulaire : Claude Duval, Délégué suppléant : Patricia Lecomte ;

Délibération n° 2017-007

Objet : Marché 09-SIAES-16 « Etude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Vanne et de la Sienne »

Lors de la réunion du 4 juillet 2016, les membres du comité syndical ont accepté de prendre en charge ces études sous réserve d'un soutien des partenaires financiers.

La commission rivière décide de retenir la société CERESA et accepte ce plan de financement

Après consultation des partenaires, le plan de financement sera le suivant :

Montant de l'étude	Agence de l'Eau		SIAES	
	Taux d'aide	Montant de la subvention		
37 980€ TTC	80%	30 384€	20%	7 596€

Le comité syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, retient également la société CERESA, accepte ce plan de financement et décide de lancer cette étude dès l'attribution des subventions.

M. BASYN demande quelques informations « globales » sur les candidatures, M. GENOEL fera l'énumération des candidatures et caractéristiques des dossiers examinés en commission rivière.

Débat d'orientation budgétaire :

Comme pour 2016, je vous propose que pour l'élaboration du budget du SIAES, **nous distinguions le financement classique du syndicat** (techniciens, travaux, Equipe, études, ragondins...) **et le financement du SAGE**. Ceci afin d'éviter que l'élaboration du SAGE ne limite les réalisations concrètes sur le terrain.

Pour le financement classique du SIAES (hors SAGE), je vous propose, comme en 2014, 2015 et 2016, de **maintenir une stabilité des participations des collectivités**.

Les comptes 2016 devraient se clore par un déficit de **29 648,44€** en section de fonctionnement et de **106 240,77€** en section d'investissement.

L'exercice 2016 a été marqué par un changement important d'imputation des travaux Rivières et Bocage. En effet, M. SILLARD, trésorier de Granville jusqu'en septembre 2016, nous a indiqué en cours d'année que l'imputation des travaux en section d'investissement au compte 4581 en dépenses et 4582 en recettes pour les subventions, comme nous le faisions depuis 10 ans avec la trésorerie de Bréhal, n'était pas légale.

Nous avons été obligés le 04 juillet 2016 de prendre une délibération modificative pour basculer les travaux de la section d'investissement à la section de fonctionnement.

Le financement des travaux était assuré en partie par l'excédent d'investissement (91 599,87€ en 2015) hors à ce jour, nous n'avons pas pu basculer cet excédent en fonctionnement ce qui explique le déficit de fonctionnement pour 2016.

Le 10 février 2017, nous avons eu rendez-vous avec Mme PORTER, nouvelle trésorière depuis décembre 2016, afin de trouver une solution à cette situation. Nous avons un important travail de réécriture comptable pour rectifier les erreurs d'imputation des dernières années et ainsi rééquilibrer la section de fonctionnement.

Point sur les subventions

Concernant **les subventions pour les postes de techniciens** :

- la **Région** subventionne les postes de techniciens à hauteur de 30% (salaires chargés+15% de la masse salariale pour les frais de fonctionnement). Un nouveau dispositif a été mis en place en 2015 afin de mobiliser des fonds européens FEADER. A ce jour, nous n'avons encore rien touché pour 2015 et 2016 en raison d'un problème national pour l'instruction des demandes d'aides. Une nouvelle demande a été faite pour l'année 2017.
- une subvention de **l'Agence de l'Eau** à hauteur de 50% des salaires et des charges de fonctionnement, plafonnée à 73 000 €.
- une subvention de **l'Etat et de l'Europe** à hauteur de 100% pour un mi-temps Natura 2000.

Concernant **les subventions pour les travaux d'entretien de cours d'eau**, il a été demandé une subvention de 57 000€ de l'Agence de l'Eau qui correspond à 40% des salaires, des charges de fonctionnement. Il est important de noter que le programme d'entretien est subventionné seulement à hauteur de 40% contre 80% pour les programmes de restauration ;

Débat sur les dépenses

Financement de l'Equipe Rivières

L'Equipe Rivière va entrer dans sa quatrième année de fonctionnement. Les gros investissements ont été réalisés en 2014 : quad, remorque, fourgon, tronçonneuses, débroussailleuses... Un tracteur est loué environ 9-10mois dans l'année en fonction des conditions météorologiques.

Je vous propose de conserver ce mode de fonctionnement et de prévoir 5 000€ au compte 21578 afin d'acheter du petit matériel (renouvellement de tronçonneuses, débroussailleuses, compresseur...).

Etude autour de la continuité écologique

Comme vue précédemment, une étude pour la restauration de la continuité écologique sur la Vanne et sur la Sienne va être menée en 2017 pour un montant de 37 980€ TTC maximum avec une subvention à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

Le 12 décembre 2016, le comité syndical a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable à l'arasement du moulin de Quettreville. Cette étude serait financée à 100% par l'Agence de l'Eau. En premier estimatif, on peut chiffrer le coût de cette étude pour 2017 à 40 000€.

Je vous propose d'inscrire 77 000€ de dépenses au compte 611 Contrats de prestations extérieures et 69 600€ de recettes au compte 7478 Subventions Autres organismes.

Débat d'orientation budgétaire : suite à la présentation du projet de budget et aux différentes modifications d'imputations budgétaires (travaux dorénavant en fonctionnement et non plus en investissement), M. BLIN fera remarquer qu'il serait judicieux qu'une ligne correspondant aux travaux soit plus lisible et non englobée dans le chapitre « charges à caractère général ».